

Brevet Grand Gibier

L'ADCGG 37 a le plaisir d'organiser la septième session du Brevet Grand Gibier dans le département.

dimanche 10 juin 2007 à 8h30 à Loches – Espace Agnès Sorel.

Les différents formateurs du Brevet Grand Gibier :

Hugues PROT, Jean-Paul GAULTIER, Alain RIPPE, Hubert SOREAU, Jacques BIGOT.

• **Vendredi 23 février 2007 :** à la FDC Tours à 20 heures. **Connaissance et gestion des espèces : chevreuil, chamois, mouflon.**

• **Vendredi 2 mars 2007 :** à la FDC Tours à 20 heures. **Connaissance et gestion des espèces : sanglier, cerf.**

• **Vendredi 09 mars 2007 :** à la FDC Tours à 20 heures. **La réglementation de la chasse, la sécurité.**

• **Vendredi 23 mars 2007 :** à la FDC Tours à 20 heures. **La vénerie, les maladies du grand gibier.** Avec le docteur Janny BOILEAU – Vétérinaire à Château-la-Vallière.

• **Vendredi 30 mars 2007 :** à la FDC Tours à 20 heures. **La balistique et l'optique.** Avec J.Luc AUDET – Sté MECARM à la Riche.

• **Vendredi 13 avril 2007 :** à la FDC Tours à 20 heures. **Le Brevet Blanc**

• **Vendredi 27 avril 2007 :** à la FDC Tours à 20 heures. **La chasse à l'arc, les chiens, la recherche, les honneurs.** Avec Guillaume FAVIER. Technicien à FDC37

• **Vendredi 4 mai 2007 :** à la FDC Tours à 20 heures. **Diaporama sur la sylviculture.**

• **Dimanche 13 mai 2007 :** sortie en forêt de Verneuil-sur-Indre à 15 heures à la salle des fêtes.

Faune et flore. Avec Bernard HUEZ – Garde Forestier du Domaine de Verneuil.

• **Samedi 26 mai :** Stand de tir de Chanceaux/Choisille **Epreuves de tir.**

Pêlé-Mêlé :

La gestion qualitative du cerf



Les chasseurs découvrent la légende des petits cerfs de Pays.

Deux cents chasseurs de notre département se sont retrouvés le 20 Juin dernier à L'Espace Agnès Sorel à Loches répondant à l'invitation de l'Association départementale des Chasseurs de grand gibier pour participer à une soirée sur la gestion qualitative du cerf.

En support de cette réunion la projection du film de JP Grossin « **La Légende des Petits Cerfs de Pays** », avec les meilleurs spécialistes de l'espèce cerf : Mr Guy Bonnet administrateur de l'A.N.C.G.G spécialiste du cerf ; Mr Michel Denis responsable de l'espèce cerf au CEMAGREF ; ainsi que les présidents des A.D.C.G.G voisines : Mrs Xavier Legendre pour l'Indre, Gérard Poupon pour l'Eure et Loir et administrateur de l'A.N.C.G.G ; Michel Breuzin pour le Loir et Cher et Jean-Jacques Beaubois pour le Loiret et la Sarthe.

Le film commenté par son auteur nous explique les origines d'une légende fortement ancrée dans la mémoire des chasseurs.

Partout en France on dit qu'il y a 2 races de cerfs :

• les châtifs à petits bois blancs et lisses : ce sont les petits cerfs de pays ou cerfs solognots.

• les grands à longs bois noirs perlés : ce sont les cerfs venus d'ailleurs, d'Allemagne, de Hongrie... introduits pour croiser l'espèce locale et éviter la consanguinité. « Pourquoi ? parce que... ! »

Aujourd'hui nous avons la chance de pouvoir donner une réponse plus censée à ces contre

vérités issues de la rumeur populaire. Ces cerfs sont les mêmes : **il y a les jeunes et les vieux.** La gestion qualitative des populations est là pour nous aider à trouver les bons équilibres.

« L'ANCGG a imaginé un plan qualitatif par sexe et par classe d'âge qui réponde aux exigences biologiques et comportementales de l'espèce. Il préconise :

1/ La répartition des attributions en trois tiers sensiblement égaux : un tiers de cerfs coiffés, un tiers de biches, un tiers de jeunes de l'année.

2/ Le contrôle des prélèvements des mâles à l'aide de deux bracelets spécifiques dont la définition est fondée sur un critère visuel indiscutable reflétant globalement l'appartenance à une classe d'âge.

Par exemple :

- **Bracelet C1 :** cerfs jusqu'à huit ou dix cors (à pointe ou à fourche sommitale),

- **Bracelet C2 :** cerfs à empaumure(s).

Le premier concernera surtout les cerfs jeunes et sub-adultes, le second essentiellement les cerfs adultes et vieux. **L'attribution de C2 ne doit jamais excéder 20 à 30 % du total.**

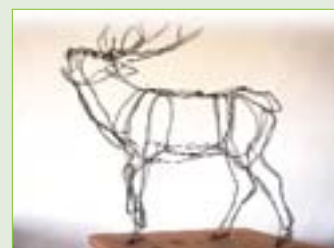
Le plan préconisé par l'ANCGG nous paraît actuellement le meilleur compromis possible entre une régulation aisée (fortes attributions, chasse collectives) et les objectifs recherchés (harmonie faune-flore, équilibre sociale des populations). Il ne constitue ni une panacée ni un dogme. » ●

Trophées d'ici et d'ailleurs :

Brocards de chez nous !



À découvrir :



Artiste animalier : Christian HIRLAY
Contact : 02 54 40 38 19
Courriel : hirlay.christian@wanadoo.fr



La soirée de présentation du brevet aura lieu à la Fédération des chasseurs. 9 impasse Heurteloup à Tours le vendredi 13 octobre à 20 h 30. **Venez nombreux !**

Toutes les soirées et journées sont animées par l'équipe de formation.

Renseignements :

Hugues PROT au 02 47 59 04 63
30 rue Baraudin - 37600 LOCHES

L'ours du bulletin à COR & à TIR

Directeur de la publication : Hugues PROT.
Ont collaboré à ce numéro :
Rédaction : J-P GAULTIER.
Conception et réalisation : Nicolas GAULTIER.
Photos : Hugues PROT - Joël BOULAY
Impression : ORLEANS REPROGRAPHIE.

à COR & à TIR

Le bulletin d'Information de l'ADCGG 37



N°03

2^e semestre 2006

Edito

Les populations de grand gibier sont en pleine expansion, nous situant à la première place nationale en terme de réalisations du plan de chasse cervidé. Cette situation nous a motivé à proposer, lors de l'assemblée générale des chasseurs d'Indre et Loire, la mise en place du plan de chasse qualitatif cerf pour permettre le vieillissement des populations de cerfs.

Merci aux chasseurs de Touraine d'avoir voté très largement pour l'application de cette mesure, ils ont montré par leurs votes, leur volonté affirmée d'avancer dans la gestion du grand gibier et plus particulièrement celle du cerf. Bien sûr, elle ne plaira pas à tout le monde du fait d'un choix à réaliser lors des prélèvements, de la



contrainte de l'exposition des trophées..., mais nous ne pouvons pas rester le dernier département sans plan qualitatif sur le plan régional, avec des plans de chasse aussi conséquents sur le plan national.

Je tenais à rappeler que le plan de chasse reste l'outil de l'équilibre Agro-Silvio-Cynégétique, il est un moyen d'évaluation, mais ne garantit pas le contenu de la réalisation : seule l'exposition de trophées le permet.

Je vois deux intérêts au plan de chasse qualitatif appliqué en Indre-et-Loire :

le premier est de vérifier le quantitatif par le biais de l'exposition de trophées : ce qui nous permettra de valider nos taux de réalisations proches de 86 % actuellement et d'apporter dans certains secteurs une réponse à l'accroissement des dégâts agricoles.

le deuxième est le vieillissement des populations de cerfs : quelle superbe occasion pour notre département, notre Association et à notre Fédération d'exposer quelques vieux cerfs sur les 700 à 750 qui seront prélevés.

Toute cette démarche va nous demander un travail important que nous devons démarrer rapidement, car d'autres chantiers sont en cours et nous mobiliseront la saison prochaine comme : l'application des règlements européens sur l'hygiène et l'arrêté ministériel sur la distribution de la venaison nous obligeant à former au sein de notre Association des personnes habilitées à vérifier les carcasses d'animaux.

Bonne saison cynégétique à tous.

Le Président - Hugues PROT

Sommaire



A propos de ...
Collisions du Grand Gibier

p. 2

p. 3

Activités ...

La journée des Associations à Thilouze.

p. 3

Le Brevet Grand gibier :

La septième session du brevet Grand Gibier dans le département.

p. 4

Pêlé-mêlé :
La gestion qualitative du cerf

« La légende des petits cerfs de pays. »

p. 4

Adresses utiles :

• **Siège social de l'A.D.C.G.G.37 :**

Le Petit Marray
37310 Chambourg sur Indre

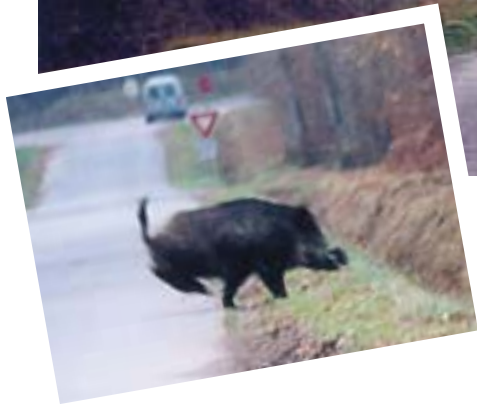
• **Site internet :**
www.adcgg37.com

• **Responsable du brevet Grand Gibier :**
Hugues Prot au 02 47 59 04 63

A propos de ...

Collisions du Grand Gibier

Un sujet qui ne fait pas la une des médias : le faudrait-il ou cela est-il mieux ainsi ? Nous verrons que sur cette question sensible le monde de la chasse se doit d'être informé.



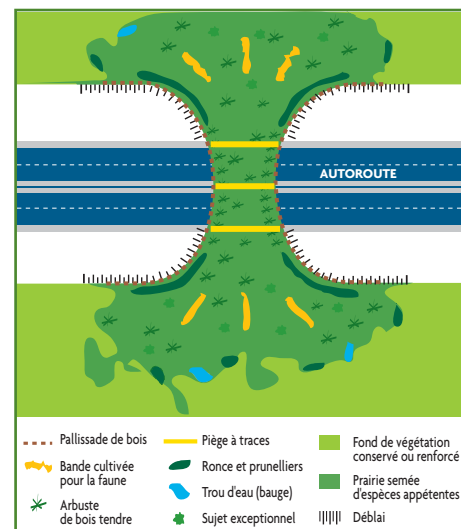
Ainsi selon l'Observatoire National Interministériel de la Sécurité Routière (ONISR) sur 283 accidents causés par animal sauvage en 2004 : 27 personnes sont décédées, 50 blessés graves et 300 blessés légers. En complément de ce bilan, en 8 ans le nombre de ces collisions a été multiplié par 4, avec une majorité des accidents sur les routes communales (117), viennent ensuite les départementales (104) et les nationales (32). Les autoroutes sont moins concernées (11), cette même année il n'y a pas eu de mort sur autoroute.

Nous retiendrons également les chiffres communiqués dans le mémoire d'un étudiant d'université : 70 % des accidents seraient à imputer aux chevreuils, 22 % aux sangliers et 8 % aux cerfs ; chiffres à comparer à d'autres sources : 76 % d'accidents chevreuils, 16 % d'accidents sangliers, 8 % d'accidents cerfs pour une centaine de personnes tuées ! Des incohérences sensibles sur les chiffres mais avant tout il faut retenir que les données sont très incomplètes ce qui conduit à penser que ces chiffres sont très inférieurs à la réalité, du moins en ce qui concerne les collisions.

Que fait-on pour tempérer ces collisions ? Les divers moyens mis en œuvre par les décideurs tentent d'isoler le véhicule de l'animal : empêchement de franchir les voies de communications et d'avertir les conducteurs : signalisation d'avertissement. Les passages à faune sauvage sur voie ferrée et sur autoroute

apportent un plus indiscutable dans le traitement du problème. Quelques timides expériences spécifiques complètent la démarche.

• L'interdiction de franchissement est traitée par l'implantation de clôtures de part et d'autre du tracé des grandes infrastructures routières et ferroviaires. La généralisation de ces clôtures sur les lignes ferroviaires à grande vitesse et sur les autoroutes a été guidée par l'excès de dangerosité lié à la vitesse par rapport aux voies plus traditionnelles. Nous savons que ces dispositions sont efficaces même si l'on ne peut pas garantir à 100 % la non présence d'un animal sauvage sur ces ouvrages.



PAS (Passage pour animaux sauvages)

Notre pays est morcelé voir cloisonné par les voies de communication réduisant ainsi les surfaces nécessaires au bon équilibre d'espèces sauvages. La protection des hommes se fait donc aux dépens de la grande faune ! Difficile de prendre le parti contraire...



• La signalisation d'avertissement est très timide puisque dans la panoplie officielle des panneaux routiers il n'existe qu'un panneau traitant de ce sujet. « Attention traversée de grands animaux ». Il faut reconnaître et tous les responsables de la gestion routière sont unanimes : les conducteurs ne respectent pas la signalisation et trop de signalisation nuit à son efficacité.

L'administration routière prévient l'utilisateur de la route qu'il doit prendre ses responsabilités face à un danger potentiel. Une amélioration de cette signalisation est en cours d'étude et devrait être opérationnelle prochainement. L'Amérique du Nord et les Pays Scandinaves pratiquent une signalisation beaucoup plus percutante : est-elle efficace ? Les conducteurs sont-ils plus raisonnables ? Les résultats sont-ils meilleurs ?

• Diverses expériences ont été menées pour tenter d'éviter les collisions : elles ne semblent pas avoir apporté la preuve de leur efficacité, à moins qu'il ne s'agisse d'études incomplètes faute de moyens ou d'un sujet qui n'a pas encore suffisamment pesé sur la conscience collective ?

- **Les catadioptres** sur piquets le long des chaussées renvoient un rayon lumineux vers l'extérieur de la route quand ils sont éclairés par les phares des voitures. Cet éclairage réfléchi est censé dissuader les animaux de franchir



les voies. Une expérience de ce type est en place sur la D975 entre Châtillon/Indre et Azay-le-Ferron : il sera sans doute aisé d'en connaître les conclusions et pourquoi pas donner des idées aux responsables de notre département.



- **Des avertisseurs « ultrasoniques »** fixés sur les ailes avant des véhicules produisent des ultrasons perceptibles par les animaux. Ces petits appareils, d'un coût modéré, dissuadent par le bruit les animaux qui veulent franchir la chaussée. Des constatations de l'efficacité de ces dispositifs ont été confirmées sur les voies de circulation de bases militaires très « sollicitées » par la présence importante d'animaux sauvages. On le voit les expériences spécifiques relèvent d'une démarche opposée à celle généralement suivie : éviter que l'animal franchisse la voie de circulation sans cloisonner son espace vital.

Doit-on considérer que les chiffres communiqués sont acceptables et ne constituent pas encore un seuil d'alerte ?

Nous avons parlé de morts et de blessés certes dans une proportion bien moindre que celle d'autres maux comme les accidents de la route : ils sont toujours trop nombreux et la recherche de l'amélioration ne peut-être contestée, elle doit être encouragée. L'expérimentation de dispositifs particuliers est toujours longue, elle coûte de l'argent mais sans elle on ne peut pas espérer trouver des solutions aux problèmes posés. Alors il n'est pas trop tôt pour s'intéresser à ce sujet. Soyons optimistes, certains départements s'engagent dans cette voie et n'en doutons pas feront avancer la connaissance.

Encore une fois sensibilisons le monde de la chasse : c'est notre patrimoine cynégétique qui est en cause et les citoyens-chasseurs que nous sommes ne peuvent rester indifférents à cette question.

Le monde de la chasse a dû s'adapter : en proposant le plan de chasse, les chasseurs ont accepté de payer les dégâts du gibier. Nous savons aujourd'hui que la tolérance et la maîtrise de ces coûts sont directement liés au niveau acceptable des populations du Grand Gibier. La dérive médiatique sur la grippe aviaire a

bien failli donner un très mauvais coup à la chasse : la sensibilisation et l'implication des chasseurs et de leurs représentants ont remis les choses à leur juste place. Les collisions avec le Grand Gibier peuvent être source de mise en cause et de discorde, soyons ouverts, soyons informés et soyons inventifs face à un sujet qui pourrait perturber la légitimité de notre sport. **Un de plus !**

JPG

Activités ...



La journée des associations à Thilouze

Nous étions présents aux journées des Associations les samedi 19 et dimanche 20 août 2006. Une manifestation qui a connu un vif succès dans une ambiance conviviale. Notre stand a été très visité et nous espérons que les nombreux échanges que nous avons eu permettront de promouvoir notre Association et de faire avancer la connaissance du Grand Gibier et en particulier de l'espèce cerf. ●



Site Internet de l'ADCGG 37 :
www.adcgg37.com

Vous êtes toujours nombreux à fréquenter notre site. Continuez...